

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le jeudi 07 décembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 01 décembre 2023, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 01 décembre 2023
Nombre de présents	30	
Nombre de pouvoirs	5	Date de publication : 13 décembre 2023
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO,

ABSENTS ET EXCUSES : M. Grégory RENDE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Régis MALARIK, M. Bruno JANOT, M. Didier ZARZUELO.

POUVOIRS :

M. Grégory RENDE a donné pouvoir à Monsieur le Maire, Julien DUBOIS,
Mme Carine BROUSTAUT a donné pouvoir à Mme Martine LABARCHEDE,
M. Régis MALARIK a donné pouvoir à Mme Aline DUZERT,
M. Bruno JANOT a donné pouvoir à M. Pierre STETIN,
M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Fanny MESPLET

OBJET : SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE 2024 : TARIFS DES SPECTACLES TAURINS

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29
VU l'avis favorable de la COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE DU 29 NOVEMBRE 2023.

CONSIDERANT que dans le cadre de la saison festive et taumomachique, il convient de fixer les tarifs pour l'année 2024 des spectacles taurins, suivant le tableau annexé à la présente délibération et d'arrêter un certain nombre de mesures complémentaires,
CONSIDERANT que les tarifs restent inchangés,

Programme prévisionnel 2024 :

Mercredi 14 août 2024	Corrida Concours landais	17h 21h30
Jeudi 15 août 2024	Novillada piquée Corrida	11h 18h
Vendredi 16 août 2024	Novillada sans picador Corrida	11h 18h
Samedi 17 août 2024	Finale novilladas sans picador Corrida	11h 18h
Dimanche 18 août 2024	Corrida de rejon Corrida	11h 18h
Samedi 07 septembre 2024	Corrida	17h30
Dimanche 08 septembre 2024	Finale des cocardes Corrida	11h 17h30

Les crédits correspondants seront inscrits en recette, au budget primitif des fêtes, exercice 2024, article CORR 7062 et CLAN 70631 .

SUR PROPOSITION DE M. DAGES Pascal, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

ADOpte les tarifs des spectacles taurins de la saison 2024, conformément au tableau annexé à la présente délibération,

APPROUVE un tarif pour les jeunes de moins de 26 ans pour les corridas des fêtes et de toros y salsa :

- Tendidos Rangs 4ème catégorie : 15 €
- Tendidos couverts rangs 4ème catégorie : 10 €

Ce tarif « Jeunes » ne sera appliquée que dans le cadre du lancement de campagne promotionnelle,

APPROUVE le principe de l'abonnement aux spectacles taurins selon les formules suivantes :

- Formule FERIA : Formule comprenant l'achat simultané d'une place pour les 5 corridas des fêtes au prix public + une place pour la novillada piquée et pour la novillada sans picador au tarif préférentiel de 15 € les deux spectacles. Chaque place réservée dans le cadre de cet abonnement donnera droit à une entrée gratuite pour la visite des toros de la Feria,

- Formule TEMPORADA : Formule comprenant l'achat simultané d'une place pour les 7 corridas (Feria et Toros y Salsa) au prix public + une place pour la novillada piquée et la novillada sans picador au tarif préférentiel de 15 € les deux spectacles. Chaque place réservée dans le cadre de cet abonnement donnera droit à une entrée gratuite pour la finale des novilladas sans picador, une entrée gratuite pour la visite des toros de la Feria et de Toros y Salsa et à la participation au jeu « gagner un callejon » sur tirage au sort,

- Formule TOROS Y SALSA : Achat simultané d'une place pour les 2 corridas de Toros y Salsa. Chaque place réservée dans le cadre de cet abonnement donnera droit à une entrée gratuite pour la visite des toros de Toros y Salsa,

- Formule JEUNES FERIA : Achat simultané d'une place pour les 5 corridas des fêtes au tarif préférentiel de 75 € en tendidos rangs 4ème catégorie et de 50 € en tendidos couverts rangs 4ème catégorie. Les places pour la novillada piquée et les novilladas sans picador seront intégrées gratuitement à la formule,

- Formule JEUNES TEMPORADA : Achat simultané d'une place pour les 7 corridas (Feria et Toros y Salsa) au tarif préférentiel de 105 € en tendidos rangs 4ème catégorie et de 70 € en tendidos couverts rangs 4ème catégorie. Les places pour la novillada piquée et les novilladas sans picador seront intégrées gratuitement à la formule,

- Formule JEUNES TOROS Y SALSA : Achat simultané d'une place pour les 2 corridas de Toros y Salsa au tarif préférentiel de 30 € en tendidos rangs 4ème catégorie et de 20 € en tendidos couverts rangs 4ème catégorie,

Les formules « Jeunes » sont réservées aux jeunes de moins de 26 ans et sont limitées à 50 places par catégorie.

APPROUVE le principe du paiement échelonné des abonnements Feria et (ou) Temporada jusqu'à 6 versements,

APPROUVE l'entrée gratuite aux jeunes de moins de 18 ans, munis d'un billet, pour les spectacles suivants :

- novillada non piquée, novillada piquée, cornes et traditions, la finale des cocardes ainsi que pour les visites des toros,

APPROUVE le principe d'un tarif préférentiel (-50 %) pour les personnes en fauteuil roulant et leurs accompagnateurs, dans la limite des places disponibles et adaptées à l'accueil de ces personnes, à savoir 12 places (6 places pour les personnes en fauteuil roulant et 6 places pour les accompagnateurs),

APPROUVE le principe d'un tarif réduit pour certaines places qui ne donnent pas une qualité d'assise égale aux autres places de la même catégorie. Celles-ci sont situées aux Gradins Supérieurs et aux Tendidos Couverts des arènes. Leurs tarifs sont calculés en appliquant une réduction de 20 % par rapport au tarif plein de la même catégorie et arrondis à l'euro,

APPROUVE le tarif forfaitaire de 6 € pour les frais d'envoi postaux,

ADJOINT à tous ces tarifs, excepté pour les visites des taureaux, le spectacle cornes et traditions et la finale des cocardes, des frais de gestion fixés à 1.50 € par billet,

DECIDE d'exonérer des frais de gestion :

- Billets faisant l'objet d'un abonnement.
- Billets de Rejon vendus aux abonnés des corridas.
- Billets vendus aux partenaires et annonceurs pour les corridas.
- Billets vendus aux clubs taurins pour le concours landais,

APPROUVE le principe de remboursement de billets des divers spectacles (hors frais de gestion) sur présentation du billet acheté :

- pour cause de report du spectacle. Conformément au règlement taurin, la demande devra être effectuée avant la représentation du spectacle reporté et, de toute façon, avec un délai maximum de 15 jours après l'annonce du report,

- pour cause d'annulation du spectacle. La demande de remboursement devra être effectuée dans un délai maximum d'un mois après l'annulation,
- pour cause de décès du titulaire du billet ou de l'abonnement aux spectacles taurins,
- pour préjudice subi lié à des impératifs d'organisation.

AUTORISE Monsieur le Maire, à délivrer diverses places gratuites, à caractère protocolaire, sociale et de services,

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Secrétaire de séance,
Fanny MESPLET.**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

SAISON TAUROMACHIQUE 2024 - TARIFS DES SPECTACLES TAURINS
ANNEXE 1 A LA DELIBERATION DU 07/12/2023

CORRIDAS 2024					CORRIDA DE REJON	NOVILLADA PIQUEE
TARIFS 2024	1ère catégorie	2ème catégorie	3ème catégorie	4ème catégorie		
TENDIDOS						
BARRERA	109 €	102 €	78 €	68 €	76 €	20€(1-2)
C/BARRERA	104 €	96 €	71 €	63 €	68 €	
DELANTERA	95€ (1)	92€ (1)	67 €	58 €	64 € (1)	
RANGS	83 €	81 €	63 €	54 €	57 €	
RANGS (-de 26 ans)				15 €		
TABLONCILLO	95 €	88 €	67 €	58 €	63 €	
TEND.COUEVTS						
BALCONCILLO	88 €	78 €	63 €	54 €	58 €	16€ (2)
RANGS	58 €	56 €	48 €	42 €	43 €	
RANGS (-de 26 ans)				10 €		
Tarif réduit (places inconfortables)	46 €	45 €	38 €	34 €	34 €	
GRAD.SUPERIEURS						
RANG 1	52 €	50 €	43 €	39 €	34 €	12€(2)
RANG 2,3,4,5	42 €	41 €	34 €	29 €	27 €	
RANG 6	42 €	41 €	29 €	21 €	20 €	
Tarif réduit (places inconfortables)	34 €	33 €	23 €	17 €	16 €	
(1) Places réservées aux personnes en fauteuil roulant + accompagnateurs	47,50 €	46,00 €			32 €	10 €

CONCOURS LANDAIS 2024		
	Tarif	Tarif réduit (places inconfortables)
PREMIERES (Tendidos)	27 € (1)	
PREMIERES (Tend. Couverts)	23,00 €	18 €
SECONDES (Tendidos)	19 € (1)	
SECONDES (Tend. Couverts)	16,00 €	13 €
GRADINS SUP.AXE	19,00 €	15 €
GRADINS SUP. autres	13,00 €	10 €
(1) Places réservées aux personnes en fauteuil roulant + accompagnateurs	13,50 € Premières (Tendidos) 9,50 € Secondes (Tendidos)	

Autres tarifs	2024
Novillada sans picador	12 € (2)
Visite des toros Août	3 € (2)
Visite des toros Septembre	1 € (2)
Cornes et traditions	10 €(2)
Finale des cocardes	5 € (2)
Frais d'envoi	6 €

(1) Tarif préférentiel pour les personnes en fauteuil roulant et leurs accompagnants, dans la limite des places disponibles

(2) Entrée gratuite aux jeunes de moins de 18 ans munis d'un billet gratuit

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20231208-20231207-16-DE
Date de réception préfecture : 12/12/2023